

À la Une

Des assistant(e)s de service social au service des agents du ministère

Savez-vous que le ministère de l'Intérieur possède un réseau de service social particulièrement structuré et ce que font les assistant(e)s de service social ?

Le service social intervient au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère et est implanté dans chaque département.

Le 1^{er} février 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) et à l'avenir de la fonction publique, le corps des assistant(e)s de service social sera repositionné en catégorie A, en lien avec la reconnaissance du diplôme d'État d'assistant(e) de service social au niveau licence et les missions qu'exercent les assistant(e)s sociaux.

Conçu comme une prestation de service mise à disposition de tous les personnels, le réseau du service social est organisé et piloté à partir de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP /DRH).

L'organisation du réseau : il se compose d'un peu plus de 200 agents : un conseiller technique national pour le service social positionné à la DRH, auprès de la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel, 19 conseillers techniques de service social affectés à la SDASAP/DRH et placés en résidence administrative auprès d'un préfet de région ou de département et 180 assistant(e)s de service social.

Affectés auprès des secrétaires généraux ou des DRH de préfecture, les assistant(e)s de service social sont installés dans les locaux des préfecture, en sous-préfecture ou dans les hôtels de police afin d'être à proximité des personnels. Ils se déplacent régulièrement dans les services pour rencontrer les agents sur leur lieu de travail, mieux connaître leurs métiers et les ambiances des services.

Les missions des assistant(e)s sociaux au ministère de l'Intérieur :

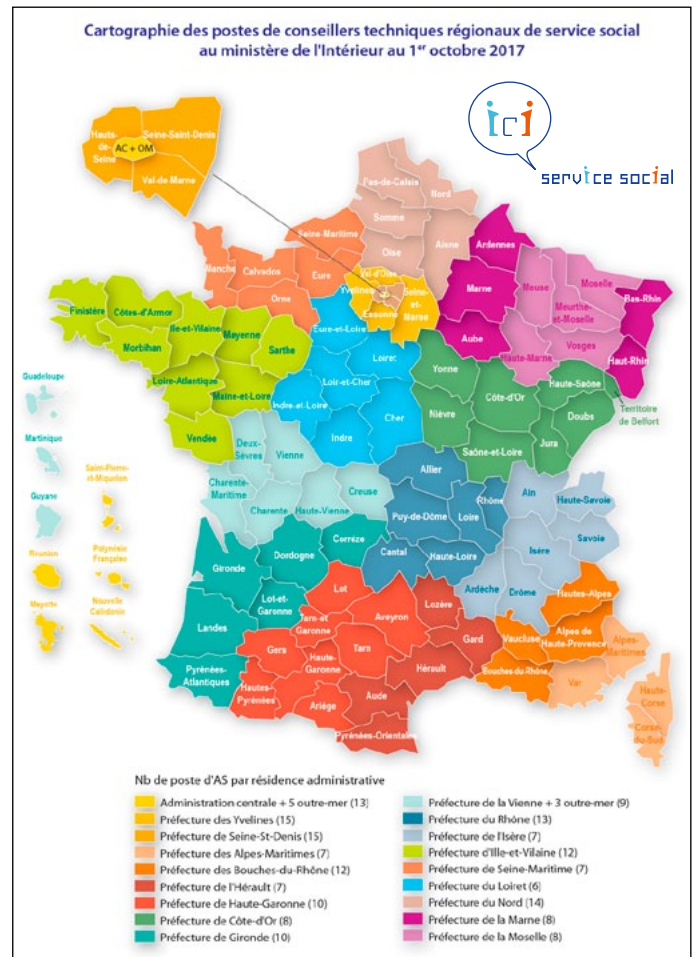
conseiller et soutenir les personnels tant sur un plan personnel que professionnel pour favoriser leur bien-être, car si les soucis personnels peuvent avoir des conséquences sur la vie professionnelle, les soucis professionnels peuvent aussi envahir la sphère privée. Dotés de connaissances juridiques, sociologiques et psychologiques, experts de l'intervention sociale tant auprès des individus que des groupes, formés aux techniques d'entretien, d'analyse et de diagnostic, possédant une connaissance fine des politiques sociales et des techniques de soutien psychosocial, ils sont les seuls acteurs du ministère à pouvoir intervenir dans le domaine professionnel et le domaine privé, en toute confidentialité, puisqu'ils sont tenus au secret professionnel.

Qui peut les solliciter ? Tous les agents du ministère, mais ils n'interviennent jamais sans l'accord de la personne concernée, sauf situation de mise en danger.

Quand ? A tout moment, face à un événement privé ou professionnel difficile à gérer : naissance, séparation, maladie, perte d'un proche, mais aussi les tensions professionnelles, les réorganisations de service ... Ils sont là pour vous écouter et vous aider à trouver des solutions. Dans les « coups durs » : inondations, ouragans, incendies... ils vous proposeront des réponses d'urgence et un soutien dans vos démarches. A titre d'exemple en 2017, le service social s'est largement investi pour soutenir les agents et leurs familles touchés par l'ouragan IRMA, sur place et lors des retours en métropole. En 2018, les inondations dans l'Aude l'ont également mobilisé.

Formés à la prise en charge des crises de grande ampleur, les assistant(e)s de service social proposent, en collaboration avec les médecins et les psychologues, immédiatement et aussi longtemps que nécessaire, des espaces d'écoute et un soutien personnalisé aux agents touchés par des événements traumatiques : agression, intervention difficile, accident... ainsi qu'à leurs familles, relayant leurs demandes et leurs besoins aux services concernés. Enfin, en lien avec les services de gestion des ressources humaines et les autres acteurs de soutien, ils participent à l'accompagnement des changements et à l'amélioration des conditions de travail, notamment dans le cadre des cellules de veille de prévention des risques psychosociaux.

Comment ? Les coordonnées des assistant(e)s de service social et des conseillers techniques sont disponibles sur le site de l'action sociale.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Réseaux/Le service social > actionsociale.mi

Inscription en ligne sur les listes électorales, possible pour toutes les communes

Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription qui est désormais possible en ligne quelle que soit votre commune de résidence.

La demande d'inscription en ligne sur les listes électorales est accessible depuis un compte Service-public.fr ou par le biais de France Connect.

Toutefois, vous pouvez toujours vous inscrire :

- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que **le formulaire de demande d'inscription complété** ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et **le formulaire de demande d'inscription complété**.



À savoir : l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant). La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.

Source : > [Service-public.fr](http://www.service-public.fr)

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de ministère de l'Intérieur :

> <http://intranet.mi/>

Site du Service public :

> <https://www.service-public.fr/>

Action solidaire

Défi Killian, des policiers parcourent 1 000 km pour sensibiliser au handicap

Du 12 au 18 mai 2019 et pour la 3^e année consécutive, l'association Killian organise un défi sportif.

Killian, sa famille, ses amis se préparent à relever le défi de parcourir 1 000 km à travers la France en vélo et course à pied en 7 jours. Ils seront 17 volontaires à prendre le départ de cette aventure le dimanche 12 mai 2019. 11 fonctionnaires de Police sont membres de l'équipe cette année.

Le but de ce défi est de sensibiliser le public aux difficultés liées au handicap mais aussi de collecter des fonds au profit d'autres enfants.

Départ : dimanche 12 mai : Ile de Groix /Ploemeur : 6 km à la nage puis Ploemeur/Le Croisic : 132 km

Lundi 13 mai : Le Croisic/Angers : 168 km

Mardi 14 mai : Angers/Blois : 152 km

Mercredi 15 mai : Blois/Auxerre : 185 km

Jeudi 16 mai : Auxerre/Auxerre : 156 km

Vendredi 17 mai : Autun/Lyon : 160 km

Arrivée samedi 18 mai : Lyon/St Chamond : 48 km, pour les 18 ans de Killian.

Participez, soutenez, agissez !!!

L'association Killian a été créée en janvier 2004 (type loi 1901) par un fonctionnaire de police, dont le fils Killian est atteint d'une maladie rare « le syndrome d'Angelman ». Elle est composée essentiellement de policiers et de leurs proches.

L'association défend les objectifs suivants :

- Optimiser le développement de Killian en mettant à sa disposition du matériel et des outils pédagogiques performants.
- Développer la médiatisation de la maladie afin de sensibiliser l'opinion sur le handicap mental en général et le syndrome d'Angelman en particulier.
- Contribuer au financement de la recherche médicale. Une partie des recettes annuelles de l'association est versée au profit de l'AFSA (Association Francophone du Syndrome d'Angelman).
- Une partie de ses fonds sont placés sur un compte bancaire dans l'espoir, à long terme de parvenir à l'ouverture d'une structure pour adultes handicapés.
- Au quotidien l'association tente de venir en aide à de nombreux enfants et adultes handicapés en leur offrant le matériel dont ils ont besoin ou des loisirs et animations.



>>> Pour en savoir plus

Site de l'association Killian : > <http://www.associationkillian.org/>

Contact : 06 50 22 47 96 - Courriel : olivier.cressens@wanadoo.fr

Facebook : > <https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Nonprofit-Organization/Association-Killian-1445304635486124/>

Orphéopolis renforce son accompagnement social et sollicite votre avis !

Orphéopolis, acteur incontournable de l'action sociale auprès des policiers, ne cesse de faire évoluer les aides, prestations et services à destination des familles de policiers et agents du MI qu'elle accompagne depuis 97 ans.

Les nouveautés : l'aide au soutien psychologique et les logements étudiants

Fidèle à la politique d'action sociale de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH du ministère de l'Intérieur au travers de son partenariat, l'OMPN-assistance a récemment étendu sa gamme d'aides.

Ainsi, l'élargissement du soutien psychologique post décès qui ne s'adresse plus uniquement aux orphelins mais également à leur parent restant, conjoint du policier ou policier lui-même. Il en va de même pour l'ambitieux programme d'acquisition de logements étudiants dans différentes grandes villes universitaires qui vient d'être mis en place pour diversifier les modes de prise en charge des orphelins étudiants. Un soutien essentiel, au-delà des aides financières, pour les orphelins jeunes majeurs qui poursuivent des études de plus en plus longues et coûteuses et qui font face à de réelles problématiques de logement.

Orphéopolis, c'est 97 années d'engagement aux côtés des policiers et agents du ministère de l'Intérieur

Orphéopolis, grâce à la complémentarité de ses deux mutuelles (OMPN-assistance et OMPN-prévoyance) et de son association (Les Œuvres d'Orphéopolis), assure une couverture globale des besoins des policiers et agents du ministère de l'Intérieur et leur apporte, ainsi qu'à leur famille, un soutien sans faille en cas de coup dur mais aussi au quotidien :

- L'accompagnement social des orphelins de policiers et de leur famille :

- > Accueil et suivi éducatif des orphelins dans ses trois villages d'Agde, de Bourges et de Nancy.

- > Séjours en centres de vacances et sorties en région.

- > Attribution de multiples aides financières et matérielles jusqu'à l'entrée dans la vie active de ses protégés.



> Veille sociale et suivi régulier assuré par son réseau d'animateurs, accompagnateurs sociaux et des 650 correspondants bénévoles présents au sein des services du ministère de l'Intérieur.

- Les couvertures mutualistes à destination des adhérents et des orphelins : versement de rentes orphelins, secours-décès, primes lors d'évènements heureux...

- Les services et les aides aux adhérents : loisirs et vacances, réduction sur les achats, prêt social et aides d'urgence.

Orphéopolis vous sollicite pour améliorer son offre

En 2019, Orphéopolis souhaite poursuivre le renforcement de son accompagnement et la diversification de son offre de garanties et de services à destination de ses adhérents et de leurs familles. Dans le cadre de son partenariat avec la SDASAP et la SDPAS, Orphéopolis vous propose de participer à la consultation qu'elle organise auprès des policiers et des agents du ministère actifs sur leurs attentes en termes de couverture prévoyance et services. Son objectif : mieux les connaître pour mieux les accompagner et les protéger au quotidien.

Orphéopolis a mandaté l'institut Ipsos pour réaliser cette étude. L'enquête est anonyme. Le questionnaire est disponible sur le site sécurisé de l'IPSOS avec une garantie de confidentialité.

Pour participer à l'enquête :

> <https://enquete-orpheopolis-ipsos.com>

>>> Pour en savoir plus

Site Internet Orpheopolis : > www.orpheopolis.fr

Contact : Stéphane Boutelière, président

> sbouteliere@orpheopolis.fr

Site Intranet de l'action sociale/Actualités : > actionsociale.mi

L'ADASP 91, un partenaire social de proximité

A l'occasion de cette nouvelle année, l'ADASP 91, fidèle à ses engagements, a renouvelé ses partenariats afin que leurs collègues du ministère de l'Intérieur, durement éprouvés par ces temps difficiles, puissent au travers de leurs actions, trouver un peu de réconfort pour eux et leurs familles. Un nouveau partenariat a été créé par l'U ARENA Nanterre et permettra à l'ADASP 91 de proposer tout au long de l'année des places de concerts et de rugby (Racing 92) à des prix imbattables.

Elle propose également des offres permanentes : parc d'attraction « Babyland Amiland », royaume des enfants et de la famille ; Laser Game de Bretigny-sur-Orge ; Dundee Parc ; mon CE privé ; Espace Léonard de Vinci à Lisses (salle de sport) 420 € au lieu de 770 € ; Kinépolis cinéma (50 € les 8 places) ; Promo parcs ; Promo ciné ; Astérix/Zoo de Beauval /Futuroscope et bien d'autres offres culturelles (places de concerts, théâtre, foot, rugby, basket ball...).

Ces offres raviront à coup sûr leurs 800 adhérents et le succès semble d'ores et déjà au rendez-vous.

Pour preuve : privatisation du théâtre de « Dix Heures » pour la pièce de théâtre « Les Amoureux » avec Titoff (complet en 3 heures) ;

week-end ski à Chamrousse du 21 au 25 mars 2019 (complet en 15 jours) ; voyage à Cuba (2 départs) : du 8 au 16 mai 2019 et du 15

au 23 mai 2019 (complet en 5 jours) ; week-end au zoo de Beauval du 18 au 19 mai (gratuit pour les enfants) (complet en 5 heures) ;

week-end au Puy-du-Fou du 21 au 22 septembre 2019 (reste encore quelques places).

Toute l'équipe de l'ADASP 91 formule ses vœux de très belle année 2019.



>>> Pour en savoir plus

Contact : ADASP 91 - 8/14, rue du Dr Vignes 91100 Corbeil-Essonnes - Courriel : > adasp91secretariat@orange.fr - Tél : 01 60 89 89 00

Site Internet de l'action départementale de l'action sociale des policiers : > <http://www.adasp91.org/>

Collecte de piles pour le Téléthon à la préfecture de la Moselle

Après le joli succès de l'édition 2017 qui avait permis la collecte de 107 kg de piles, la préfecture et les sous-préfectures de la Moselle ont à nouveau participé à l'opération « 1 pile = 1 don pour le téléthon », en associant cette fois les trois directions départementales interministérielles (DDCS, DDT et DDPP), l'unité départementale de la DREAL et l'unité territoriale de la DIRECCTE.

Du 16 octobre au 14 décembre 2018, ce sont ainsi plus de 150 kg de piles usagées qui ont été collectés pour être transformés en dons pour le Téléthon.

Félicitations aux agents mosellans pour leur engagement, qui permettra de faire avancer la recherche sur les maladies génétiques rares tout en contribuant à la protection de notre environnement !



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Actualités : > actionsociale.mi

Jean-Christophe Durand, responsable du service départemental d'action sociale de la préfecture de la Moselle

Tél. **03 87 34 85 84** - Mél. : > jean-christophe.durand@moselle.gouv.fr

Plan national nutrition santé (PNNS) à la préfecture de l'Yonne

En co-signant la charte « Etablissement actif du PNNS » avec le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté, la préfecture de l'Yonne et les deux sous-préfectures de Sens et d'Avallon ont reçu le label mis en place depuis 2001. Le PNNS est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition.

La préfecture s'est donc engagée à conduire diverses actions qui se sont déroulées en 2018 sur les 3 sites :

- 15 juin 2018 à la préfecture d'Auxerre : marche pédestre suivie d'une dégustation de produits de saison et présentation de l'exposition « Quand les artistes passent à table ! ».
- 22 juin 2018 à la sous-préfecture de Sens : organisation d'une conférence sur le thème de l'hygiène alimentaire et l'équilibre alimentaire dirigée par Claire Grebot, diététicienne, nutritionniste et coach sportif.
- 3 juillet 2018 à la sous-préfecture d'Avallon : dégustation de fruits et légumes locaux en adéquation avec la thématique du « bien manger ».

En parallèle, les agents de la sous-préfecture ont participé ensemble à diverses randonnées dont celle de « Auxerre-Vézelay » sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

- 7 et 8 novembre 2018 : installation d'une salle de sport « éphémère » à la préfecture d'Auxerre et mise à disposition de matériel de sport (rameur, vélos elliptiques, petits steppers, tapis de marche, ballons de gym, tapis de sol), défi amical « sportif » des agents volontaires, séance de sophrologie et proposition de produits de saison des producteurs locaux,
- 15 décembre 2018 : l'équipe de la préfecture « #Teampref89 » a participé à la corrida d'Auxerre (marche pédestre et course à pied de 6 à 8 km).

Ces actions ont recueilli un vif succès et d'autres seront mises en place en 2019 conformément à la charte du PNNS.



>>> Pour en savoir plus

Marie-Claude Dansin, cheffe du Bureau des ressources humaines et de l'action sociale

Tél. **03 86 72 78 45** - Mél. : > marie-claude.dansin@yonne.gouv.fr

> <http://www.mangerbouger.fr/>

Gardez le contact...



Vous partez à la retraite ?

Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « Action sociale Infos » sur votre ordinateur professionnel ?

Envoyez votre adresse électronique personnelle à action.sociale@interieur.gouv.fr en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé(e) régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir.

Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAS

Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08

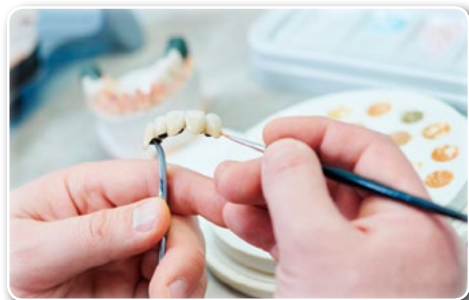
Contact : 01 80 15 41 13

Santé

Dents, lunettes, audioprothèses : pourrez-vous bénéficier du reste à charge zéro ?

Dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé », un décret publié au Journal officiel du 12 janvier 2019 précise les modalités de la mise en place progressive du remboursement intégral (reste à charge zéro) par la Sécurité sociale et les complémentaires santé de certaines lunettes, prothèses dentaires et aides auditives grâce notamment à la fixation de tarifs plafonds. Ces dispositions concerneront les contrats souscrits ou renouvelés à compter du 1er janvier 2020 pour les lunettes et les prothèses dentaires et à partir du 1er janvier 2021 pour les aides auditives. Mais les tarifs de certains équipements sont d'ores et déjà plafonnés. Tous les assurés, à condition qu'ils soient couverts par une complémentaire santé, pourront accéder à une offre remboursée à 100 %. Les personnes qui n'ont pas de mutuelle, ce qui est encore le cas de certains retraités et demandeurs d'emplois notamment, pourront simplement bénéficier d'une offre à tarif plafonné avec un remboursement partiel par l'assurance maladie.

Les assurés se verront proposer un devis avec plusieurs options dont une avec «reste à charge zéro». Ils resteront bien sûr libres d'opter pour des équipements plus onéreux mais ils seront moins bien remboursés.

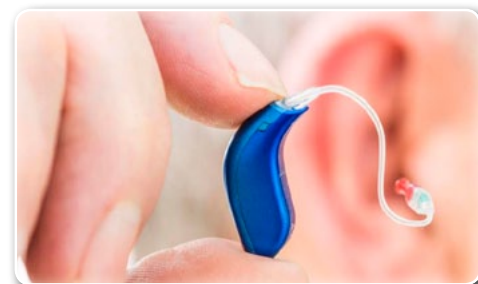


Prothèses dentaires : à partir du 1^{er} avril 2019, des plafonds de prix seront appliqués pour certaines prothèses dentaires, ce qui permettra de réduire les restes à charge pour les personnes qui choisiront ces couronnes. À partir de 2020, le devis fourni par le dentiste devra mentionner, parmi d'autres options possibles, une offre permettant de bénéficier d'une prise en charge à 100 % (après remboursement par l'assurance maladie et la mutuelle). Cette offre garantira des prothèses avec des couronnes céramo-métalliques pour toutes les dents visibles (première pré-molaire incluse).

Lunettes : à compter de 2020, les opticiens auront également l'obligation de proposer un devis où figure une offre garantissant un reste à charge zéro. Le tarif maximum applicable dépendra du type de correction prescrit. Ce décret fixe des montants de prise en charge qui varient en fonction du type de correction prescrit (jusqu'à 800 € pour des verres progressifs) avec, pour les montures, un remboursement maximal de 100 € dans tous les cas. Néanmoins, les professionnels se sont engagés à proposer, au titre de l'offre « reste à charge zéro » 17 modèles pour adultes et dix pour enfants, avec plusieurs coloris. Les verres devront être antireflet, durcis et amincis.

S'ils le souhaitent, les patients pourront «panacher» des verres sans reste à charge et une monture plus chère. Ces garanties seront limitées à une paire de lunettes par période de 2 ans (à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé peut être prévu notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue).

Prothèses auditives : elles seront concernées à partir de 2021 seulement. À partir de cette date, les professionnels devront proposer un devis où figure une offre permettant de bénéficier d'un remboursement intégral par l'assurance maladie et les mutuelles. Il faut noter que dès 2019, les patients doivent avoir accès à une offre au prix plafonné de 1 300 € (ce montant passera à 1 100 € en 2020, puis à 950 € en 2021). Le décret du 11 janvier 2019 précise que la limite de prise en charge des audioprothèses par les mutuelles (dans le cadre des contrats responsables) s'élèvera à 1 700 € maximum par appareil et par période de quatre ans.



>>> Pour en savoir plus

Site Internet «Service public» :

> <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13164?xtor=EPR-100>

> Décret du 11-01-2019 visant à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires

Début de l'épidémie de grippe saisonnière : maîtrisez les bons gestes contre les virus de l'hiver

Selon le dernier bulletin de Santé publique France, l'épidémie de grippe saisonnière a débuté en région Occitanie et s'étendra au reste de la métropole dans les prochaines semaines. En complément de la vaccination, des gestes simples permettent également de limiter au quotidien la transmission du virus. La vaccination est recommandée pour les personnes à risque et représente la meilleure façon de se protéger de la grippe et de ses complications. Mais un délai de 15 jours après l'injection est nécessaire pour être correctement protégé. Ainsi, des gestes simples, qui concernent l'ensemble de la population, doivent être adoptés pour réduire la transmission de la grippe.

Quatre mesures-barrières simples et efficaces :

- se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- éternuer dans son coude (plutôt que dans ses mains) ;
- utiliser un mouchoir à usage unique ;
- porter un masque jetable quand on présente un syndrome grippal, en particulier au contact des personnes fragiles (personnes âgées, immunodéprimées, jeunes enfants, femmes enceintes).

La prévention est essentielle pour réduire la propagation des virus de l'hiver, dont celui de la grippe saisonnière. Ces virus se transmettent facilement par la toux, les éternuements, les postillons et la salive de personnes infectées, par le contact direct des mains d'une personne infectée à une autre, par le contact d'objets contaminés par une personne malade mais aussi par l'air, surtout lorsqu'une personne malade occupe une pièce fermée (chambre, salle d'attente, bureau etc.). La grippe reste la maladie infectieuse qui a l'impact le plus important sur le recours au soin et la mortalité en France.



>>> Pour en savoir plus

Site Internet «Service public» :

Les gestes de prévention :

> www.solidarites-sante.gouv.fr

Bulletin épidémiologique grippe :

> <http://invs.santepubliquefrance.fr>

> <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Grippe/Vaccination-info-service.fr>

> <https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Grippe>

Affiche lavage de mains :

> <https://www.ameli.fr/sites/default/files/thumbnails/image/infographie-actu-eviter-virus.jpg>

Santé et sécurité au travail

Traçabilité des expositions aux risques professionnels

Le ministère a l'obligation d'assurer la traçabilité des expositions aux risques professionnels des agents de la fonction publique.

L'obligation d'assurer cette traçabilité se fonde sur le décret de 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

La fiche individuelle d'exposition aux risques professionnels constitue une réponse à l'obligation d'assurer la traçabilité des expositions aux risques professionnels. Elle permet de retracer l'exposition à dix facteurs de risques professionnels ainsi que les seuils de pénibilité propres à chacun (manutentions manuelles de charges, postures pénibles définies comme positions forcées des articulations, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, activités exercées en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif). Cette fiche doit être conservée, notamment dans le cadre d'un suivi médical post-professionnel.

Par note du 23 septembre 2016, l'ensemble des services du ministère ont été informés de cette obligation. Afin d'améliorer la mise en œuvre effective de ces fiches, la DRH / SDASAP a organisé des groupes de travail pour identifier les catégories de postes et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents, en administration centrale (avec la SDAI), en préfecture (avec les préfectures 2, 21, 35 et 59) et en SGAMI (avec les SGAMI Ouest, Sud-ouest, Sud-est).

Les premières réflexions de ces groupes de travail soulignent le peu d'effectifs concernés par ces fiches. Les travaux menés permettront d'élaborer une circulaire de mise en œuvre qui sera diffusée courant 2019.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Santé et sécurité au travail : > actionsociale.mi

Rubrique La prévention des risques professionnels/ La traçabilité de l'exposition aux risques professionnels :

> Décret no 2014-1159 du 9 octobre 2014 relatif à l'exposition des travailleurs à certains facteurs de risque professionnel au-delà de certains seuils de pénibilité et à sa traçabilité

> Note du 23 septembre 2016

> 3 fiches de suivi exposition aux risques

Contact : Laurène Cadiot-Jullien, adjointe au chef du bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) - Tél. 01 80 15 39 53 - Courriel : > sdascelhygienesecurite@interieur.gouv.fr

Réseaux

La fédération sportive de la Police nationale (FSPN)

La FSPN vous souhaite une bonne saison sportive 2019 et vous rappelle que vous pouvez effectuer votre demande de licence 2019 en ligne (vous trouverez ci-dessous l'adresse du site en ligne). Par ailleurs, elle souhaite rappeler que les licenciés FSPN 2018, ne pratiquant pas une discipline à contrainte particulière bénéficieront de la triennalité du certificat médical permettant la simplification de leur procédure de demande de licence.

Quant au dispositif « ULYSSE », fondé sur la création d'associations sportives au sein des services de police qui en sont dépourvus, il a permis la remise de 24 équipements de type « rameur indoor » aux services de police parmi lesquels figuraient en fin d'année, les circonscriptions de sécurité de proximité de Vanves et Neuilly-sur-Seine, la circonscription de sécurité publique d'Argenteuil ainsi que la DRPJ de Paris.

Ces actions ont permis, outre le développement de la pratique sportive, de renforcer la cohésion au sein des services de police, la FSPN participant ainsi à la prévention des risques psychosociaux.

>>> Pour en savoir plus

Site de la FSPN : > www.sportpolice.fr ou Page facebook :

> <https://www.sportpolice.fr/actualites/ulyссе-un-dispositif-qui-fonctionne/>

Contact : 01 57 14 21 36 - Courriel : > fspn-sport-police@interieur.gouv.fr



Vie pratique

Toujours prêt avec la FJM !

En 2019, souriez à vos projets !

Déménagement, travaux, achat de mobilier, électroménager, voiture/moto, permis de conduire, frais de scolarité, frais médicaux... .

La fondation Jean Moulin propose différents types de prêts adaptés aux besoins des agents.

Les prêts sont accordés aux fonctionnaires et aux agents en activité rémunérés par le ministère de l'Intérieur, aux agents des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ainsi qu'aux organismes bénéficiant d'accord avec la fondation Jean Moulin.

Les retraités du ministère de l'Intérieur peuvent prétendre à certains de nos prêts.

> A chaque projet, un prêt FJM vous attend !

7 prêts à découvrir sur le site Internet/Rubrique « Les prêts » : www.fondationjeanmoulin.fr

- Le prêt social sans intérêts.
- Le prêt social « adjoint de sécurité » sans intérêts.
- Le prêt social « élève gardien de la paix » sans intérêts.
- Le prêt « amélioration du cadre de vie », taux d'intérêt fixe 2,40 %.
- Le prêt « amélioration du cadre de vie » sans intérêts et sans justificatif d'utilisation.
- Le prêt « aide au logement locatif ».
- Le prêt « aide à la scolarité ».

Chaque fonctionnaire du ministère de l'Intérieur peut prétendre à un prêt (sans plafond de ressources).

N'hésitez pas à contacter le service des prêts : fjm-prets@interieur.gouv.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager !



Le guide du logement ministériel 2019 vient de paraître !

Plus particulièrement destiné aux agents d'administration centrale qui recherchent un logement social, ce guide présente également la réglementation générale relative au logement social, les différentes pistes de recherche de logement qui s'offrent aux agents du ministère en Île-de-France, tout en expliquant le contexte immobilier et certaines situations particulières.

Les règles de gestion des demandes et des attributions fixées par la DRCPN y sont également détaillées.

C'est le bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement (BPMEL) de la DRCPN qui pilote l'ensemble de la politique du logement ministérielle et qui gère également les demandes et les attributions de logement social pour les agents affectés en administration centrale.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Logement : > [Vous cherchez logement ?](#)



Du côté de la FJM...

LES GUIDES VACANCES & LOISIRS DE LA FJM SONT ARRIVÉS !

> Découvrez tout ce qui vous attend pour 2019

Comme vous avez pu le constater, la fondation fait constamment évoluer son offre. Depuis plusieurs années, la FJM investit dans ses centres afin d'améliorer toujours davantage le confort de ses ayants droit et d'agrémenter leur séjour. Après la résidence « Le Néouvielle » de Saint-Lary, ce fut au tour de la résidence « Les Ecurieux » de Font-Romeu de poursuivre en 2018 sa mutation. En 2019, vient le tour de la résidence « Le Neptune » d'Oléron, dont la réception va être totalement rénovée pour un meilleur accueil des agents.

Au large choix des prestations de la fondation Jean Moulin, s'ajoutent également celles de ses nombreux partenaires institutionnels ou privés, soigneusement sélectionnés pour la qualité de leurs produits. Tous les ans, le catalogue de ces prestations s'élargit pour satisfaire le plus grand nombre.

Ces catalogues sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de la FJM : www.fondationjeanmoulin.fr

ou sur le site Intranet de l'action sociale/Rubrique Loisirs : actionsociale.mi

Demandez votre exemplaire papier à : fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr (dans la limite des stocks disponibles).



INFORMATION TRAVAUX RÉSIDENCE LE NEPTUNE

> Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, les travaux de la réception de la résidence « Le Neptune » ont débuté.

Malheureusement, ces travaux ayant pris du retard, la résidence ne pourra pas ouvrir à nouveau ses portes pour les vacances de printemps.

La FJM vous informera prochainement de la date d'ouverture. Toute l'équipe du Neptune se tient évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement (Tél. **05 46 47 87 00**).



LES PARTENAIRES

> Belambra Clubs

5 % supplémentaires sur les offres du moment ! Soit jusqu'à 35 %* de réduction sur votre séjour à la montagne !

Pour vos vacances d'hiver 2019, offrez-vous une parenthèse 100 % détente et profitez d'un agréable séjour au sein d'une des 15 destinations hiver montagne avec un bonus de 5 % sur les offres du moment !

*Jusqu'à 35 % de réduction sur les séjours montagne de janvier à avril, valable sur une sélection de site et périodes et sur un stock de logements alloués à cet effet. Offre applicable uniquement sur l'hébergement en formule location et sur l'hébergement et la restauration en formule demi-pension, à l'exclusion de tout autre prestation ou supplément. Offre non rétroactive, non cumulable avec tout autre accord commercial du type avantages permanents partenaires CE ou collectivités, avantages ou offres promotionnelles et les « Bonus Belambra » (à l'exception du Bonus solo).

Site Internet de la fjm : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/belambra-clubs/>



> Les Villages Clubs du Soleil

- 50 % sur le séjour de votre enfant.

Avec le code promo **JEFONCE**, pour tout séjour à partir de 3 nuits, réalisé entre le 9 mars et le 28 avril 2019. La remise s'applique sur un nombre illimité d'enfants de -13 ans, sans conditions de nombre d'adultes.

Réservation avant le 10 février 2019 inclus. Valable sur toutes les destinations montagne et littoral, hors Beg-Meil, sous réserve de disponibilité.

Offre cumulable avec la remise partenaire, non rétroactive et non cumulable avec toute promotion ou bon plan en cours.

Code Promo : **JEFONCE** - Code partenaire : **468818** - Cumulable avec la remise de 10 % : **FONDATION JEAN MOULIN**

Site Internet de la fjm : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/villages-clubs-du-soleil/>



Du côté de l'ANAS...



CENTRE ANAS « LES SIRÈNES » HYERES (83)

> Envie de profiter d'un séjour relaxant sous des cieux hospitaliers ? Optez pour des vacances dans notre centre ANAS « Les Sirènes » de HYERES !

Sa vue imprenable sur les îles d'or (Porquerolles, Port Cros et le Levant) séduira les adeptes de la Dolce Vita ... Situé sur la plage de La Capte, en front de mer, au milieu des 7 kilomètres de plage sur la commune de Hyères. Au cœur de la Presqu'île de Giens, avec son village et ses commerces à seulement 400 mètres du centre.

Hébergement : 28 chambres et 22 studios vous permettront d'opter pour un séjour en pension complète ou demi pension avec une vue, du restaurant, sur la grande bleue.

Les studios permettent de faire la cuisine, mais vous pouvez évidemment profiter des services du restaurant et de nos soirées dansantes comme vous le désirez à des prix très attractifs.

1 chambre et 1 studio sont aménagés pour les PMR.

Côté confort l'essentiel est réuni !

Toutes les chambres et tous les studios sont climatisés et comprennent une salle d'eau avec douche et WC.

Pour rester en contact avec le monde extérieur, vous y trouverez un téléviseur à écran plat dans chaque structure et une connexion wi-fi au cœur du centre.

Parking privatif clos, douches extérieures privatives à 30 mètres de la plage.

Alors n'hésitez plus, venez nous rejoindre dans notre centre « Les Sirènes » pour passer de merveilleuses et inoubliables vacances.



COLO COULEUR SUD

> La colo couleur sud propose 3 séjours multi activités de plein air.

Les inscriptions à la colo couleur sud commencent début janvier.

Les dates pour 2019 sont : 4 au 18 juillet ; 22 juillet au 5 août ; 9 au 25 août.

Nous recevons 70 enfants par séjour et nous pouvons accueillir 3 enfants porteurs de handicap par séjour.

- Les gares de départs sont : Paris, Valence, Bordeaux, Toulouse, Marseille.
- Les enfants sont logés en chambres de 4 ou de 6 (avec sanitaires et toilettes dans la chambre).
- Les repas sont pris sur une terrasse ombragée et confectionnés de manière traditionnelle.
- Les enfants sont répartis en groupe par tranche d'âge.

Activités proposées (en fonction des tranches d'âge) : plage, karting, équitation, parc aquatique, parc aventure, canyon, rafting, canoë en rivière avec bivouac, canoë en mer, snorkeling, découverte de la réserve marine Banyuls-sur-Mer/Cerbère, VTT, spéléologie, soirées à thème, repas à thème, grands jeux.

Détails et téléchargement du dossier sur : couleursud@anas.asso.fr ou contacter l'anas au **01 48 86 66 19** et demander Annick.



Agenda



> **3 au 9 février 2019** > **23^e journées nationales pour la prévention du suicide**

> **8 février 2019** > **#JNPS2019 : Suicide et violences – Violence du suicide**

Dans le cadre de la semaine nationale de prévention du suicide, la sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien (SDPAS)/DRCPN organise le 8 février prochain dans l'amphithéâtre de l'immeuble Lumière, une journée d'information et de sensibilisation sur le suicide à laquelle participeront les réseaux de soutien, les conseillers de prévention et les directions d'emploi de la Police nationale. Cette journée aura pour objet d'apporter un éclairage sur la problématique de la crise suicidaire, de sensibiliser les personnels sur les actions de prévention, mais aussi d'informer sur les mesures de prise en charge. Uniquement sur invitation.

> https://www.unps.fr/jnps-2019-violences-et-suicide-violence-du-suicide-_r_86.html

Site de la Police nationale/DRCPN : > <http://drcpn.minint.fr/index.php/toutes-les-actualites>



> **Vendredi 15 février 2019**

> **7^e Journée internationale du Syndrome d'Angelman**

Journée de sensibilisation voulue par les associations sur une maladie méconnue : le syndrome d'Angelman qui est une maladie d'origine génétique se caractérisant par un trouble sévère du développement neurologique. La maladie d'Angelman est caractérisée par une déficience mentale sévère, ainsi que par une apparence et un comportement caractéristiques. Un site à visiter : > www.angelman-afsa.org



> **Lundi 4 février**

> **Journée Mondiale contre le cancer**

Le cancer constitue encore aujourd'hui la première cause de mortalité dans le monde, bien avant les guerres et autres catastrophes naturelles. Il fait beaucoup moins parler de lui, mais il tue. Pourtant, il se soigne et l'intérêt de cette journée est aussi de faire prendre conscience de l'utilité d'un dépistage précoce permettant d'arriver à

une guérison. Site Internet : > www.arc-cancer.net

>> Départs



> Gaëlle Lugand,

chefe de bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense/BAFED a quitté la SDASAP pour suivre un cursus à l'ENA de Strasbourg comme administrateur civil.



> Solange Umutoni,

a quitté la section pilotage budgétaire et évaluation de la dépense pour l'organisation des nations unies (ONU) au Malawi.



> Dominique André,

a quitté le bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) pour rejoindre la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Calvados.



> Antonella Gliozzo,

a quitté le secrétariat de la SDASAP pour le service central des armes (SCA) à Nanterre.

>> Arrivée



> Anne Marcotte,

prend ses fonctions d'auxiliaire de vie professionnelle au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH).